

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MARS 2026**

Le 24 mars 2026 à 15h00, les actionnaires de la Sodevam, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 3 024 544 € dont le siège est à Metz, 14 bis, boulevard Paixhans, se sont réunis sur convocation de leur Président par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé le 10 mars 2026.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée à l'entrée en séance par tous les actionnaires présents et représentés.

Sont présents ou représentés :

Représentant le Conseil Départemental de la Moselle :	Armel CHABANE
Représentant la Thionville Fensch Agglomération :	Jean-Charles LOUIS
Représentant la C.C. Cattenom et Environs :	Maurice LORENTZ
Représentant la C.C. du Warndt :	Marc NADLER
Représentant Moselis :	Constant KIEFFER
Représentant la Banque Populaire :	Thierry KORMANN (visio)
Représentant la Caisse d'Epargne :	Pierre HUYSENTRUYT
Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat :	Guy BEYEL (visio)

Sont absents ou excusés :

Représentant la Commune d'Amnéville :	Eric MUNIER
Représentant la C.C. du Pays Orne Moselle - AS :	Vincent MATELIC
Représentant la C.C. Bouzonvillois Trois Frontières :	Jean-Luc SCHNEIDER
Représentant la C.C. de l'Arc Mosellan :	Patrick BERVEILLER (pouvoir)
Représentant la C.A. Sarreguemines Confluences :	Roland ROTH
Représentant la C.C. Freyming Merlebach :	Pierre LANG
Représentant la C.C. du Pays de Montmédy :	Eric EMO
Représentant la C.A. Forbach Porte de France :	Jean-Bernard MARTIN
Représentant de la Chambre de Commerces et d'Industrie :	Serge FEBVRE
Représentant la C.C. Sarrebourg Moselle Sud :	Jean-Luc CHAIGNEAU
Représentant la C.C. du District Urbain de Faulquemont :	Denis DECKER
Représentant la C.A. Saint Avold Synergie :	Antoine FRANKE
Représentant de la société Batigère	Michel CIESLA
Représentant VIVEST	Thierry BRAUN

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel HERMSDORFF, directeur général
Patricia FREY, directrice administrative et financière
Audrey MARCHAL, assistante de direction et référente RH
Gérald ERBRECH, commissaire aux comptes cabinet EMM Audit

Monsieur Armel Chabane préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate que 8 actionnaires sont présents et représentés possédant 49 270 des actions ayant le droit de vote (77 %) sur les 64 352 actions formant le capital, que l'Assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- 1) Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes
- 2) Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 – Affectation du résultat – quitus aux administrateurs
- 3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions prévues à l'article L225-38 du Code de commerce
- 4) Point société
- 5) Questions diverses
- 6) Pouvoirs pour formalités

Première résolution : Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes

Présentation du rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport général du Commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes a également rédigé une lettre de recommandation soulignant deux points :

- Une nécessité de renforcer les capitaux propres de l'entreprise
- Une réflexion à mener sur la répartition du solde financier en cas de boni à la clôture d'une concession

Deuxième résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 - Affectation du résultat – Quitus aux administrateurs

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant ressortir une perte de **867 990,44 euros** (huit cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros quarante-quatre cts)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élevant à **6 235 € (six mille deux cent trente-cinq euros)**, correspondant aux amortissements non déductibles des véhicules de fonction.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025 qui est une perte de **867 990,44 euros** comme suit :

- 867 990,44 € au report à nouveau

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

L'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et ratification des conventions spéciales prévues à l'article L.225-38 du Code de commerce

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du code du commerce, l'Assemblée générale approuve et ratifie les conventions mentionnées au dit rapport.

Monsieur CHABANE est déporté des discussions, étant représentant du Département et membre du Conseil d'Administration de Destination Amnéville Moselle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Point société

Présentation faite en séance.

Cinquième résolution : Questions diverses

Aucune question n'a été ajoutée.

Sixième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme au présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et réglementaires.

A Metz, le 24 mars 2026



Armel CHABANE
Président du
Conseil d'Administration

Bilan actif

EXTRAIT CONFORME
A L'ORIGINAL

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	200 565	196 815	3 750	9 326
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 040	3 040		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	340 453	296 695	43 759	42 940
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 511 544		2 511 544	2 511 544
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	61 508		61 508	57 940
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 000		10 000	10 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 127 110	496 549	2 630 561	2 631 750
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	49 360 376		49 360 376	51 001 333
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	402 357		402 357	243 396
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	8 048 689		8 048 689	6 540 575
Autres créances	8 537 233		8 537 233	10 012 220
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 226 386		2 226 386	470 046
Charges constatées d'avance (3)	1 669 881		1 669 881	1 377 064
TOTAL ACTIF CIRCULANT	70 244 923		70 244 923	69 644 633
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	73 372 032	496 549	72 875 483	72 276 383
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 578 224	1 335 055

Bilan passif

	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 024 544	3 024 544
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	69 697	60 114
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	540 887	358 804
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-867 990	191 666
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 767 138	3 635 128
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 202 394	1 903 425
Provisions pour charges	1 236 007	1 200 018
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 438 401	3 103 443
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	32 212 413	33 527 808
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 402 440	4 384 085
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 594 562	1 454 064
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 923 503	8 077 964
Dettes fiscales et sociales	754 424	679 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 173 143	1 184 311
Produits constatés d'avance	18 609 461	16 229 971
TOTAL DETTES	66 669 945	65 537 812
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	72 875 483	72 276 383
(1) Dont à plus d'un an (a)	40 984 880	41 307 334
(1) Dont à moins d'un an (a)	24 090 503	22 776 414
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	111 743	3 032 928
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

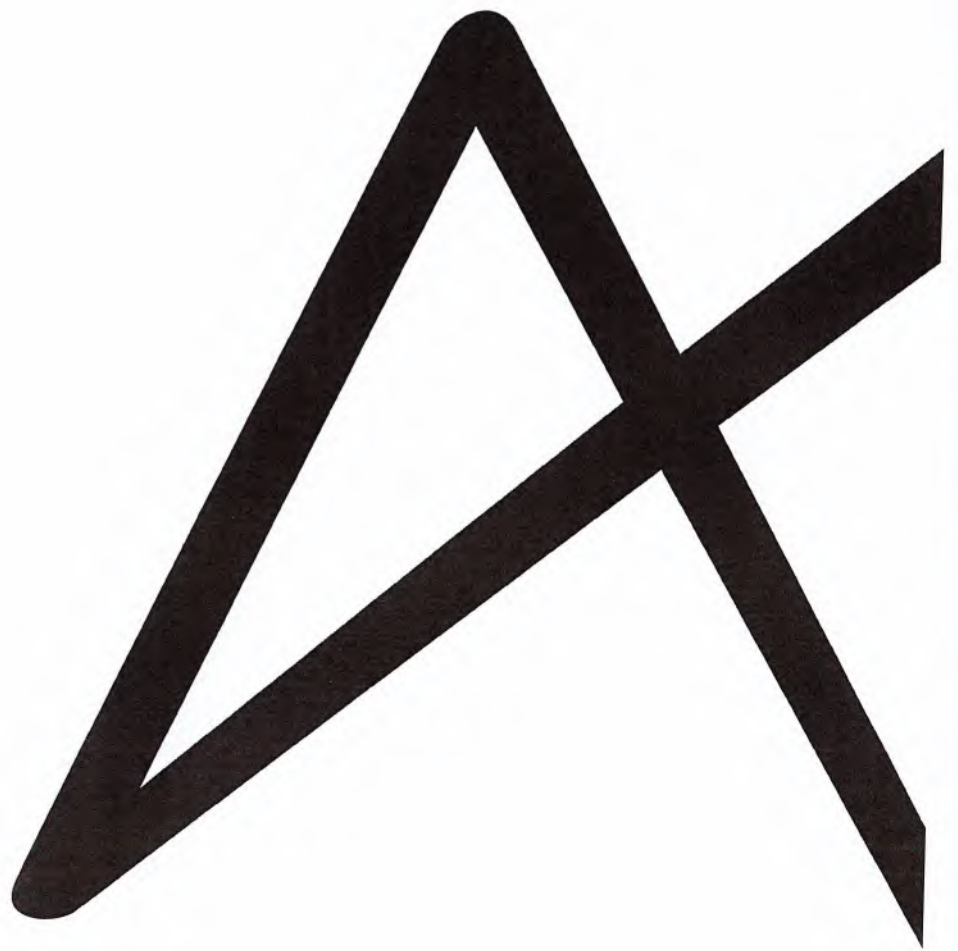
Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	12 398 671		12 398 671	8 710 616
Montant net du chiffre d'affaires	12 398 671		12 398 671	8 710 616
Production stockée			-1 641 876	6 569 151
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 717 008	10 828 944
Autres produits				1
Total produits d'exploitation (I)			20 473 802	26 108 713
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			9 956 796	14 658 984
Impôts, taxes et versements assimilés			28 735	42 068
Salaires et traitements			1 094 808	1 016 241
Charges sociales			571 655	525 555
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 571	19 524
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 520 286	2 507 445
Autres charges			7 541 042	7 728 166
Total charges d'exploitation (II)			21 738 892	26 497 982
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 265 090	-389 269
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			240 000	255 000
Autres intérêts et produits assimilés (3)			20 980	13 012
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			453 485	754 845
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			714 465	1 022 857
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			294 768	324 122
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			294 768	324 122
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			419 697	698 735
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-845 393	309 466

Compte de résultat (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	333	21 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	333	21 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 000	12 476
Sur opérations en capital	1 500	10 071
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	14 500	22 547
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-14 167	-1 547
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 431	116 253
Total des produits (I+III+V+VII)	21 188 601	27 152 570
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 056 591	26 960 904
BENEFICE OU PERTE	-867 990	191 666
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe



Annexe

Désignation de la société : SA SEM SODEVAM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 72 875 483 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 867 990 euros après impôt.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L. 123-12 du Code de commerce, le bilan, le compte de résultat et une annexe

Règles et méthodes comptables

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SEM SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE LA MOSELLE (SODEVAM) a été créée et immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 6 septembre 2013.

Le Capital de 3 024 544 € a été complètement libéré.

La Société a pour objet l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagements, de restauration immobilière d'actions dans les quartiers dégradés et sur les friches industrielles ainsi que la réalisation et la gestion de tous les équipements publics et privés.

A la clôture de l'exercice, les principales opérations confiées à la Société sont les suivantes :

- 49 Concessions d'aménagement, dont 44 en cours ;
- 16 Mandats ;
- 2 Opérations propres.

I. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice

II. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE :

Aucun événement n'est à mentionner.

Règles et méthodes comptables

IV. PRINCIPES GENERAUX

Les Comptes Annuels sont établis conformément aux règles édictées par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal officiel de la République Française du 28 décembre 2016.

Ce règlement annule et remplace le règlement CRC n°99-03, communément dénommé PCG 1999, et tous les autres règlements homologués depuis 1999 et l'ayant modifié.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers ci-joints sont établis conformément aux avis du Conseil National de la Comptabilité des 12 juillet 1984 et 8 décembre 1993 pour les opérations autres que les concessions d'aménagement. Pour celles-ci, la loi du 2 juillet 2002 a été appliquée. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement), applicable aux SPL, a également été respecté.

Règles et méthodes comptables

LES PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES SONT LES SUIVANTES :

V. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels :

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue entre 1 et 5 ans.

VI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations	Amort. Pour dépréciations
Matériel de transport	3 à 4 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans

VII. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. En fin d'exercice, ils sont évalués à la valeur d'utilité, en tenant compte de différents critères, notamment la quote-part d'actif net. Une provision pour dépréciation est constituée pour matérialiser la différence entre le coût d'acquisition et la valeur d'utilité.

En outre, lorsqu'une filiale présente une situation nette négative, il est déterminé une provision tenant compte du pourcentage de détention. La provision est présentée comme une dépréciation des avances consenties aux filiales. Le tableau des filiales et participations figurant en page 21 présente les chiffres clés des filiales ainsi que le montant des titres et avances dans nos comptes.

VIII. CRÉANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

IX. VALEURS D'EXPLOITATION

IX.1 Concessions d'aménagement

Pour établir les comptes de la société, la Direction doit procéder à des estimations et faire des hypothèses pour l'appréciation des éléments inclus dans les états financiers comme les stocks, les comptes de régularisation, les transferts de charges et les éventuelles pertes à terminaison.

Ces estimations et ces hypothèses sont établies à partir de l'expérience passée et de l'anticipation de l'évolution des marchés dans lesquels opère la SEM, ou d'autres facteurs considérés comme raisonnables au regard des circonstances.

Les écritures d'inventaire ont été établies sur la base des éléments connus les plus récents. Elles sont ainsi fondées sur les derniers CRACL établis, ou à défaut sur les données comptables.

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général. Le règlement 99-05 du CRC édicte des règles dérogatoires pour les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique encours de conventions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice, de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur →	le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,
Au dénominateur →	le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- a) stocks / en cours de production de biens : pour le montant des coûts engagés en cumulé à la clôture de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,
- b) comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant,
- c) compte de provisions pour risques et charges :
 - 1. pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,
 - 2. pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire,
 - 3. pour le montant des coûts de liquidation des opérations achevées.

Règles et méthodes comptables

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

Le tableau présenté en pages 31 et 32 reprend l'ensemble des informations relatives aux en cours des conventions d'aménagement.

IX.2 Variation des stocks et contrôle de la production stockée

Du fait des schémas comptables retenus, le montant de la production stockée de l'exercice 2025 figurant au compte de résultat est égal à la différence des variations suivantes :

La production stockée de l'exercice s'explique par :

- Variation des dépenses de concessions	9 037 492 €
- Variation du coût de revient des lots vendus	- 10 679 368 €
Production stockée	- 1 641 876 €

IX.3 Ventilation par nature des dépenses de concessions

LISTE PAR NATURE DES DEPENSES CONCESSIONS INSCRITES AU COMPTE "AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES"

Comptes d'achats	Total du compte	dont détail des dépenses
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (compte 605XXX)	9 037 492	
CONCESSIONS		
Achats travaux		9 001 503
Dotations aux provisions		35 989
	9 037 492	9 037 492

Règles et méthodes comptables

IX.4 Compte de résultat

L'application du CRC du 23 juin 1999 entraîne la comptabilisation de l'ensemble des charges des concessions d'aménagement dans un compte 605xxx et des produits dans un compte 705xxx.

Le détail par nature des comptes de charges se trouve note IX3.

Le détail par nature des comptes de produits est le suivant :

— Cessions de charges foncières	11 218 614 €
— Loyers	5 959 €
— Participations du concédant	1 550 980 €
— Participations estimatives.....	- 1 285 110 €
— Produits financiers.....	185 227 €
— Autres produits	195 115 €
Total des produits.....	11 870 785 €

IX.5 Transfert de charges vers les opérations

La société impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les conventions de concessions.

Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, il a été imputé, au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025 pour l'ensemble des concessions d'aménagement.

➤ Rémunération sur acquisition	1 965 €
➤ Rémunération de conduite d'opérations	427 415 €
➤ Rémunération commerciale	293 144 €
➤ Rémunération financière	44 823 €
	767 347 €

IX.6 Transfert de frais et produits financiers

La société impute sur les concessions d'aménagement des frais et des produits financiers selon les modalités définies par les conventions de concessions.

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2025 :

• Le montant des frais financiers imputés s'élevant à	453 485 euros
• le montant des produits financiers imputés s'élevant à	185 227 euros

IX.7 Résultat fiscal

En application de l'article 207-1-6 bis du CGI, la SEM SODEVAM est exonérée d'impôt sur les sociétés sur les opérations de concessions.

Le résultat fiscal déclaré correspond aux autres activités réalisées par la SEM (prestations de services, produits financiers).

Règles et méthodes comptables

IX.8 MANDATS

La société réalise pour le compte des Collectivités des mandats de réalisation d'équipements et d'études.

Les autres créances incluent les débours sur les opérations de mandats pour les dépenses cumulées sur toutes les opérations encore vivantes ou non encore clôturées.

Conformément aux directives énoncées dans le guide comptable de l'aménagement, c'est la position nette des créances et dettes à l'égard du mandant qui est reprise à l'actif ou au passif des comptes annuels.

X. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Provision pour risques

Au 30 septembre 2025, le montant des provisions s'élève à 2 202 394 €. Ces provisions ont été constituées sur la base d'une évaluation des risques faites eu égard à la connaissance des litiges en cours et des risques probables connus par la société à la clôture de l'exercice selon les dispositions du règlement sur les passifs.

Une provision pour perte globale sur contrats d'aménagement est constituée à hauteur de 240 000 €.

Une provision pour neutralisation du résultat revenant au concessionnaire sur opération d'aménagement en cours a été constituée pour un montant de 1 248 041 €.

Afin de se prémunir d'un risque de non-réitération des promesses de vente, il est constitué une provision pour risques calculée sur la base de chaque compromis à des taux différents selon leur nature (15% à 75 % de la rémunération prise). Au 30 septembre 2025, cette provision s'élève à 714 353 € contre 915 591 € au 30 septembre 2024.

- Provision pour charges prévisionnelles sur concessions d'aménagement

Lorsqu'à la fin d'un exercice, le coût de revient calculé des éléments cédés dans le cadre d'une opération concédée au risque du concédant est supérieur aux coûts comptabilisés, une provision pour charges prévisionnelles est dotée conformément aux prescriptions du règlement du CRC.

L'annexe précisera la nature de cette provision, sans incidence sur le résultat de la société, et qui a pour effet de rendre nul le solde des comptes de stock concernés.

➤ Montant constaté au 30/09/2025	1 236 007 €
➤ Montant constaté au 30/09/2024	1 200 018 €
➤ Montant constaté au titre de l'exercice	2 435 906 €
➤ Montant repris au titre de l'exercice	1 199 899 €

Règles et méthodes comptables

XI. EMPRUNTS

Eu égard au caractère spécifique des opérations conduites par la SEM, pour des opérations de concession, et aux règles fixées par le législateur, les collectivités territoriales contractantes peuvent garantir dans les limites fixées par la loi les emprunts contractés par la SEM.

Au 30 septembre 2025, le montant des emprunts se décompose comme suit :

- montant du capital restant dû garanti 24 076 634 €
- montant du capital restant dû non garanti 8 024 036 €

Règles et méthodes comptables

ENGAGEMENTS RECUS SUR EMPRUNTS

OPERATION	EMPRUNT		COLLECTIVITE CONCERNEE	GARANTIE	NON GARANTIE
	Montant initial	Date dernière échéance			
STRUCTURE					
0001 Fonctionnement - PGE	4 000 000	30/12/2026	Etat	90%	10%
CONCESSIONS					
1131 Zac du kickelsberg	2 500 000	29/02/2028	Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville	80%	20%
1132 Zac Meilbourg	3 000 000	01/09/2033	Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville	80%	20%
	4 000 000	10/04/2032	Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville	80%	20%
	3 200 000	29/02/2032	Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville	80%	20%
1139 Zac de l'émaillerie	3 000 000	30/04/2027	Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville	50%	50%
1148 Zac de la tuilerie	1 500 000	01/08/2026	Commune de Yutz	80%	20%
	1 000 000	01/06/2026	Communauté d'Agglomération Val de Fensh	80%	20%
	1 500 000	15/12/2028	Communauté d'Agglomération Val de Fensh	80%	20%
	1 500 000	15/04/2029	Commune de Yutz	80%	20%
1149 Zac du Warndtpark	1 000 000	15/01/2027	Communauté de Communes du Warndt	80%	20%
1154 Zac Europort	2 185 803	10/07/2027		0%	100%
1156 Lot Parc A Bois	1 000 000	15/11/2028	Commune de Freyming	80%	20%
1162 Rive gauche	1 500 000	15/02/2031	Commune de Thionville	80%	20%
	2 000 000	01/06/2032	Commune de Thionville	80%	20%
	1 500 000	15/04/2030	Commune de Thionville	80%	20%
	2 000 000	30/03/2026	Commune de Thionville	80%	20%
	2 000 000	30/03/2031	Commune de Thionville	80%	20%
	2 500 000	15/05/2028	Commune de Thionville	80%	20%
	2 500 000	30/12/2027	Commune de Thionville	80%	20%
1163 Zac de la paix	1 200 000	15/12/2029	Communauté d'Agglomération Val de Fensh	80%	20%
	1 200 000	30/09/2028	Communauté d'Agglomération Val de Fensh	80%	20%
1166 Réhabilitation Amneville	1 300 000	15/10/2028	Commune d'Amneville	80%	20%

Collectivités garantes	Montant garanti
Communauté d'Agglomération Porte de France Thionville	8 617 007
Commune de Yutz	1 179 225
Commune de Thionville	9 501 489
Commune de Freyming	540 026
Communauté de Communes du Warndt	300 000
Communauté d'Agglomération Val de Fensh	2 066 617
Commune d'Amneville	1 040 000
Etat	832 270
Total des garanties collectivités	24 076 634

Règles et méthodes comptables

XVIII ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers reçus

Mis à part les garanties des collectivités concernant les emprunts, la société n'a pas reçu d'engagements financiers hors bilan.

Engagements donnés

La société n'a pas donné d'engagements financiers hors bilan.

Engagements de retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 148 531 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2025
- Taux d'actualisation : 3.4 %
- Méthode de calcul : ANC 2021
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (Syntec)
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TH/TF 00-02

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - 64 ans pour la catégorie : Cadres
 - 62 ans pour la catégorie : ETAM
- Progression de salaires
 - 1,50 % constant pour la catégorie : Cadres
 - 1,50 % constant pour la catégorie : ETAM
- Taux de rotation
 - 1 % constant pour la catégorie : Cadres
 - 1 % constant pour la catégorie : ETAM
- Taux de charges sociales patronales
 - 45.65 % pour la catégorie : Cadres
 - 45.65 % pour la catégorie : ETAM

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	200 705	2 900		203 605
Immobilisations incorporelles	200 705	2 900		203 605
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	12 830			12 830
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	307 310	17 913		325 223
- Emballages récupérables et divers	2 400			2 400
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	322 540	17 913		340 453
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 511 544			2 511 544
- Autres titres immobilisés	57 940	3 569		61 508
- Prêts et autres immobilisations financières	10 000			10 000
Immobilisations financières	2 579 483	3 569		2 583 052
ACTIF IMMOBILISE	3 102 728	24 381		3 127 110

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Les flux s'analysent comme suit :

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SC S-IMMOBILIER 57011 METZ	2 500	-19 264	99,00	-3 733
SC S-ENTREPRISE 57000 METZ	1 000	22 332	80,00	-5 261
SASU ADEVAM 57011 METZ	2 500 000	255 529	100,00	107 162
SC S-HABITAT 57011 METZ	2 500	-51 423	99,00	429 584
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 505 750	2 505 750	1 881 096		240 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	191 378	8 476		199 855
Immobilisations incorporelles	191 378	8 476		199 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	797	3 208		4 005
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	278 803	13 887		292 690
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	279 600	17 094		296 695
ACTIF IMMOBILISE	470 978	25 571		496 549

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 18 265 803 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 000		10 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 048 689	8 048 689	
Autres	8 537 233	8 537 233	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 669 881	91 657	1 578 224
Total	18 265 803	16 677 579	1 588 224
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	1 242
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	10 673
PRODUITS FINANCIERS IMPUTES A RECEVOIR	60 747
Total	72 662

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 024 544,00 euros décomposé en 64 352 titres d'une valeur nominale de 47,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 04/03/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	
Prélèvements sur les réserves	191 666
Total des origines	191 666
Affectations aux réserves	
Distributions	191 666
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	191 666

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2025
Capital	3 024 544				3 024 544
Réserve légale	60 114	9 583	9 583		69 697
Réserves générales	358 804	182 083	182 083		540 887
Résultat de l'exercice	191 666	-191 666	-867 990	191 666	-867 990
Total Capitaux Propres	3 635 128		-676 325	191 666	2 767 138

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	3 103 443	2 520 286	2 185 328		3 438 401
Total	3 103 443	2 520 286	2 185 328		3 438 401
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles		2 520 286	2 185 328		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 65 075 383 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	111 743	111 743		
- à plus de 1 an à l'origine	32 100 670	9 727 690	19 874 229	2 498 751
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 402 440	1 400 000		2 440
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 923 503	4 923 503		
Dettes fiscales et sociales	754 424	754 424		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 173 143	7 173 143		
Produits constatés d'avance	18 609 461			18 609 461
Total	65 075 383	24 090 503	19 874 229	21 110 652
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 985 803			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 380 014			
(**) Dont envers les associés	5 000 000			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	
FRAIS FINANCIERS IMPUTES A PAYER	32 695
PERSONNEL - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	61 743
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	82 688
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	70 671
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A PAYER	40 395
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	34 900
CHARGES A PAYER REMUNERATION MANDATAIRE	9 911
	164 534
Total	497 538

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
NEUTRALISATION MALI PROVISoire CONCESSIONS CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 578 224 91 657		
Total	1 669 881		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
NEUTRALISATION BONI PROVISoire CONCESSIONS	18 609 461		
Total	18 609 461		

SODEVAM

Société d'Economie Mixte Locale au capital de 3 024 544 €

Siège social : 14, BOULEVARD PAIXHANS
57000 METZ

RCS METZ TI 349 805 648

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

SODEVAM

Société d'Economie Mixte Locale au capital de 3 024 544 €

Siège social : 14, BOULEVARD PAIXHANS
57000 METZ

RCS METZ TI 349 805 648

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les représentants des Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODEVAM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 3 février 2026.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux représentants des Actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Yutz, le 6 mars 2026

E.M.M. AUDIT
Commissaire aux Comptes

Gérald ERBRECH
Commissaire aux Comptes



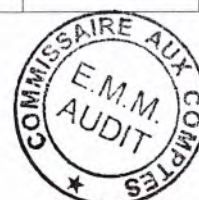
Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2025	Net 30/09/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	200 565	196 815	3 750	9 326
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 040	3 040		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	340 453	296 695	43 759	42 940
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 511 544		2 511 544	2 511 544
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	61 508		61 508	57 940
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 000		10 000	10 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 127 110	496 549	2 630 561	2 631 750
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	49 360 376		49 360 376	51 001 333
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	402 357		402 357	243 396
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	8 048 689		8 048 689	6 540 575
Autres créances	8 537 233		8 537 233	10 012 220
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 226 386		2 226 386	470 046
Charges constatées d'avance (3)	1 669 881		1 669 881	1 377 064
TOTAL ACTIF CIRCULANT	70 244 923		70 244 923	69 644 633
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	73 372 032	496 549	72 875 483	72 276 383
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 578 224	1 335 055



Bilan passif

	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 024 544	3 024 544
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	69 697	60 114
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	540 887	358 804
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-867 990	191 666
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 767 138	3 635 128
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 202 394	1 903 425
Provisions pour charges	1 236 007	1 200 018
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 438 401	3 103 443
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	32 212 413	33 527 808
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 402 440	4 384 085
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 594 562	1 454 064
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 923 503	8 077 964
Dettes fiscales et sociales	754 424	679 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 173 143	1 184 311
Produits constatés d'avance	18 609 461	16 229 971
TOTAL DETTES	66 669 945	65 537 812
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	72 875 483	72 276 383
(1) Dont à plus d'un an (a)	40 984 880	41 307 334
(1) Dont à moins d'un an (a)	24 090 503	22 776 414
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	111 743	3 032 928
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2025	30/09/2024
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	12 398 671		12 398 671	8 710 616
Montant net du chiffre d'affaires	12 398 671		12 398 671	8 710 616
Production stockée			-1 641 876	6 569 151
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			9 717 008	10 828 944
Autres produits				1
Total produits d'exploitation (I)			20 473 802	26 108 713
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			9 956 796	14 658 984
Impôts, taxes et versements assimilés			28 735	42 068
Salaires et traitements			1 094 808	1 016 241
Charges sociales			571 655	525 555
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 571	19 524
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 520 286	2 507 445
Autres charges			7 541 042	7 728 166
Total charges d'exploitation (II)			21 738 892	26 497 982
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 265 090	-389 269
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			240 000	255 000
Autres intérêts et produits assimilés (3)			20 980	13 012
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			453 485	754 845
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			714 465	1 022 857
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			294 768	324 122
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			294 768	324 122
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			419 697	698 735
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-845 393	309 466



Compte de résultat (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	333	21 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	333	21 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	13 000	12 476
Sur opérations en capital	1 500	10 071
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	14 500	22 547
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-14 167	-1 547
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	8 431	116 253
Total des produits (I+III+V+VII)	21 188 601	27 152 570
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 056 591	26 960 904
BENEFICE OU PERTE	-867 990	191 666
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

